

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

L'annuité successorale en France et la population (1878-1906)

Journal de la société statistique de Paris, tome 51 (1910), p. 11-22

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1910__51__11_0

© Société de statistique de Paris, 1910, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

L'ANNUITÉ SUCCESSORALE EN FRANCE ET LA POPULATION

(1876-1906)

L'annuité successorale, expression tangible de la fortune publique, est, suivant l'heureuse expression de M. de Foville, le baromètre de l'état économique d'un pays ; mais, d'autre part, le mouvement de la population est, lui aussi, un indice puissant de sa situation économique et sociale. Quels sont les rapports de ces deux facteurs ? Voilà ce que nous avons voulu établir en étudiant, pour l'ensemble de nos départements, le mouvement comparé de la population et de l'annuité successorale à deux dates déterminées. Nous avons choisi deux périodes distantes d'une trentaine d'années, soit environ l'espace d'une génération ; ces périodes, chacune de cinq ans, vont la première de 1876 à 1880, la seconde de 1902 à 1906. Notre histoire, toute contemporaine, datant de l'avènement de la troisième République, la date de 1876 était la plus reculée que nous puissions choisir, le dénombrement de 1872 se trouvant trop rapproché des événements de 1870-71 ; d'autre part, c'est au recensement de 1876 que l'on constate la dernière augmentation de la population rurale ; cette date marque ainsi une orientation nouvelle et décisive dans la démographie française. Nous allons d'abord comparer nos deux périodes au point de vue du mouvement général de la population et de l'annuité successorale, puis nous nous occuperons des incidents particuliers de ce double mouvement.

I

De 1876 à 1906, la population de la France a augmenté de 2.347.000 habitants ou de 6,36 %. Dans le même temps, l'accroissement de l'annuité successorale a été de 746 millions ; elle était, en moyenne, de 4.829 millions de 1876 à 1880 ; elle est de 5.575 millions de 1902 à 1906, le taux d'accroissement est de 15,40 %. Ce taux est ainsi plus que le double de celui de l'augmentation des habitants, ce qui n'a rien de surprenant, vu le faible accroissement de notre population. La plus-value de l'annuité successorale (746 millions) correspond, multipliée par 33, à une augmentation de 25 milliards pour l'ensemble de la fortune publique. Si l'on admet avec M. Alfred Neymarck, que l'épargne annuelle de la France est environ de 1.200 à 1.500 millions, on arriverait à un total de plus de 30 milliards, sans doute. Mais en réalité, les deux chiffres ne sont pas aussi opposés qu'ils paraissent de prime abord, si l'on tient compte des pertes éprouvées par la richesse mobilière, à la suite de différents krachs et surtout de la dépréciation du capital immobilier, comme nous le constaterons dans un grand nombre de départements.

En thèse générale et quelque diverses incidences que nous devons rencontrer tout à l'heure, il y a corrélation dans l'ensemble entre la quotité de la population et celle de l'annuité successorale. Rien de plus probant à cet égard que les deux tableaux ci-dessous (N^o I et II) des dix départements les plus peuplés et les moins peuplés en 1876 et 1906 avec leur part d'annuité aux périodes correspondantes. Des deux

côtés, malgré quelques changements de noms, les corrélations demeurent identiques. Au plus grand nombre d'habitants correspond une plus forte quotité dans l'annuité. En 1906, nos départements les plus peuplés renferment 26,80 % (plus du quart), de la population totale de la France; leur annuité globale représente plus de 40,40 %, du total. En 1906, la proportion de leur population est de 31,30 % et leur part dans l'ensemble de l'annuité successorale est de plus de moitié (exactement 50,68 %).

Un exemple frappant de cette double condensation de la richesse et de la population est donné par le département de la Seine, c'est-à-dire par l'agglomération parisienne qui, à elle seule, représente, en 1876 et 1906, respectivement 21,20 et 30,02 % du total de l'annuité.

TABEAU I
Les départements les plus peuplés; population et annuité successorale (1876-1906)

1876			1906		
Départements	Population en 1876	Annuité moyenne 1876-1880 (en milliers)	Départements	Population en 1906	Annuité moyenne 1902-1906 (en milliers)
1 Seine	2 410.000	1.023.000	Seine	3.848.000	1.684.000
2 Nord	1.520.000	193.000	Nord	1.895.000	216.000
3 Seine-Inférieure.	798.000	170.000	Pas-de-Calais . . .	1.012.000	87.000
4 Pas-de-Calais . .	793.000	107.300	Seine-Inférieure . .	863.000	167.000
5 Gironde	735.000	113.800	Rhône	858.000	165.000
6 Rhône	705.000	131.600	Gironde	823.000	108.000
7 Finistère	666.000	45.600	Finistère	795.000	46.400
8 Côtes-du-Nord . .	631.000	48.600	Bouches-du-Rhône .	765.000	102.000
9 Saône-et-Loire . .	614.000	55.100	Seine-et-Oise	750.000	187.000
10 Loire-Inférieure.	613.000	62.500	Loire-Inférieure . .	666.000	65.600
Totaux	9.485.000	1.950.500	Totaux	12.275.000	2.828.000

TABEAU II
Les départements les moins peuplés; population et annuité successorale en 1876 et 1906

1876			1906		
Départements	Population en 1876	Annuité moyenne 1876-1880 (en milliers)	Départements	Population en 1906	Annuité moyenne 1902-1906 (en milliers)
1 Haute-Marne	252.000	21.700	Cantal	228.000	18.000
2 Ariège	244.000	12.800	Haute-Marne	221.000	22.100
3 Hautes-Pyrénées . .	238.000	16.100	Lot	216.000	11.700
4 Cantal	231.000	19.000	Pyrénées-Orientales.	213.000	14.300
5 Tarn-et-Garonne . .	221.000	20.300	Hautes-Pyrénées . .	209.000	13.000
6 Alpes-Maritimes . . .	203.000	26.200	Ariège	206.000	8.900
7 Pyrénées-Orientales.	198.000	15.700	Tarn-et-Garonne . .	188.000	14.100
8 Lozère	138.000	7.800	Lozère	128.000	6.000
9 Basses-Alpes	136.000	10.300	Basses-Alpes	113.000	7.700
10 Hautes-Alpes	119.000	6.600	Hautes-Alpes	107.000	5.600
Totaux	1.980.000	156.500	Totaux	1.829.000	121.400

A ces régions également peuplées et riches s'opposent naturellement celles de population faible et de moindre richesse. Les dix départements choisis comme type appartiennent à des régions montueuses et purement agricoles. Ce n'est que par

exception que nous trouvons dans la première liste les Alpes-Maritimes, car si sa population brute était encore faible en 1876, la densité y était déjà élevée et, comme toujours l'exception confirme la règle, nous verrons plus bas comment, dans ce département, le progrès de la richesse a suivi celui de la population. L'ensemble des dix départements les moins peuplés ne contient, en 1876 et 1906, que 5,20 et 4,66 % de la population de la France ; leur annuité successorale n'est que de 3,25 et 2,18 % du total. Ainsi, de part et d'autre, s'accuse un double phénomène : la quotité de l'annuité est en raison directe de la population, plus forte ou plus faible proportionnellement suivant le chiffre élevé ou inférieur des habitants. L'ensemble de nos dix départements les moins peuplés égale presque la population du Nord, et cependant le total de leur annuité n'est que de 121 millions, tandis que celle du Nord est de 216 millions. C'est que, comme nous le verrons dans la suite, le total brut de la population n'est pas tout ; il faut en distinguer les éléments industriel ou agricole, urbain ou rural, et l'accroissement des villes est un indice du progrès économique. En effet, nos dix départements les plus peuplés renferment la majeure partie de nos villes de plus de 100.000 habitants, y compris Paris, et leur population urbaine y représente 78,30 % de leur population totale et 52,50 % de la population urbaine de la France. Paris non compris, cette double proportion est respectivement de 66,5 et de 41,38 %. Au contraire, dans nos dix départements de moindre population, il n'y a même pas une seule ville de 40.000 âmes ; la population urbaine (22,80 %) y est au-dessous de la moyenne générale (41,50 %) et ne représente que 2,50 % de celle de la France. Dans la relation des deux éléments, population et annuité successorale, il ne faut donc pas considérer seulement la population mais sa composition, et c'est ce que nous avons à faire en étudiant le détail de la question.

. II

LES INCIDENCES PARTICULIÈRES

Nous arrivons maintenant au détail de la question et, quant aux rapports de l'annuité successorale et de la population, nous avons à distinguer quatre groupes de départements. En effet, quatre cas peuvent se présenter : 1) augmentation simultanée de la population et de l'annuité ; 2) diminution également simultanée des deux éléments ; 3) accroissement de la population et diminution de l'annuité ; 4) diminution de la population et augmentation de l'annuité. Nous examinerons successivement ces différents groupes, mais nous remarquerons au préalable que le cas le plus fréquent est le parallélisme des deux phénomènes, soit dans le sens de l'accroissement, soit dans celui de la diminution. Au total, ce parallélisme se produit dans plus des deux tiers de nos départements (57). Et ce chiffre devrait même être porté à 59, si les statistiques de l'enregistrement ne confondaient pas la Haute-Saône et le territoire de Belfort, car, sans nul doute, à la diminution ou à l'accroissement de la population, également sensible de part et d'autre, doit répondre un même mouvement de l'annuité successorale. On peut donc affirmer que dans une soixantaine de nos départements, les deux éléments sont affectés de même manière et dans le même sens.

*Groupe A. — Départements où il y a accroissement simultané
de la population et de l'annuité successorale*

TABLEAU III

Départements	Augmentation de la population 1876-1906		Augmentation de l'annuité moyenne de 1876-1880 à 1903-1906	
	Totale	Pour cent	Totale (en milliers)	Pour cent
Seine	1.438.000	60,00	661.000	65,00
Nord	376.000	31,32	23.000	12,00
Bouches-du-Rhône	209.000	37,72	19.400	23,76
Seine-et-Oise	188.000	33,20	46.000	31,42
Rhône.	154.000	11,70	33.600	25,70
Alpes-Maritimes	130.000	64,50	21.300	81,42
Finistère.	129.000	19,50	810	1,75
Meurthe-et-Moselle.	113.000	28,00	17.700	35,50
Morbihan.	66.000	13,14	910	3,28
Loire-Inférieure	53.800	8,82	3.150	5,05
Loire	53.300	9,00	10.440	21,50
Haute-Vienne	49.600	14,30	3.600	16,34
Hérault	37.700	8,50	7.240	14,57
Corse	28.400	10,85	50	2,17
Var.	27.000	9,00	440	1,35
Marne.	26.500	6,50	12.200	17,43
Vosges	22.700	5,20	11.160	40,00
Seine-et-Marne	14.600	4,03	10.450	16,50
Indre-et-Loire.	13.000	4,00	12.600	30,45
Allier	12.200	3,01	850	2,04
Indre	9.000	3,21	540	2,00
Oise	8.400	2,20	12.510	18,20
Loiret.	4.100	1,10	16.800	33,45
Vienne.	2.700	0,81	3.550	11,36
Totaux.	3.166.000	23,75	929.300	40,00
(Seine excepté)	1.728.000	15,60	268.300	20,07

Cette corrélation se manifeste dans plus du quart de nos départements, soit 24, c'est-à-dire dans la majorité de ceux où il y a augmentation de l'annuité (42). L'ensemble du tableau (n° III) donne un accroissement global de 929 millions, soit 94,60 % de l'accroissement des départements dont l'annuité a une plus-value. Cette proportion serait encore de 84,30 %, si l'on faisait abstraction du département de la Seine. Or, quel a été, de 1876 à 1906, l'accroissement de la population de ces départements ? Il a été de 3.166.000 habitants, il dépasse ainsi l'augmentation totale de la France (2.347.000 habitants) et représente 87,30 % de l'augmentation des départements où la population s'est accrue (3.625.000 habitants).

Ce premier groupe de départements renferme l'agglomération parisienne, Seine et Seine-et-Oise, avec des régions de la grande banlieue de Paris, Seine-et-Marne, Oise, Loiret par exemple, et des départements de grande activité économique : Nord, Rhône, Gironde, Meurthe-et-Moselle, Alpes-Maritimes. Par contre, nous y trouvons aussi des pays plutôt agricoles au Centre : Indre, Indre-et-Loire, Haute-Vienne, Vienne et, dans l'Ouest, le Finistère et le Morbihan. Mais en général, dans

ces régions, l'accroissement de l'annuité successorale est médiocre ; dans cinq départements elle est inférieure à 1 million et, en Corse, où la population a augmenté de plus de 28.000 habitants, elle ne dépasse pas 50.000 francs. Dans le Var, sans doute, l'accroissement de l'annuité est faible, mais l'augmentation de la région côtière est contrebalancée par la dépopulation de l'intérieur. La bonne tenue de l'Hérault s'explique par la reconstitution du vignoble, non encore éprouvé par la crise actuelle. Mais, en réalité, les plus fortes augmentations de l'annuité correspondent, dans l'ensemble, à celles de la population. Si nous considérons les dix départements qui ont eu le plus fort accroissement de population depuis 1876 (les dix premiers du tableau n° III), nous voyons que cet accroissement global est de 2.857.000 habitants sur les 3.166.000 habitants gagnés par l'ensemble des départements du groupe A, soit une proportion de 90 %. L'augmentation de leur annuité est de 826 millions ou 88 % de celle du même groupe. Si on laissait de côté la Seine, l'ensemble des dix premiers départements garderait encore une proportion de 82,20 et de 60 % dans l'accroissement respectif de la population et de l'annuité successorale. Et, parmi ces départements, celui des Alpes-Maritimes se distingue à la fois par le double maximum d'accroissement, dépassant même, de part et d'autre, le département de la Seine.

En somme, nos dix départements dont la population a le plus augmenté depuis 1876, payaient, il y a trente ans, une annuité moyenne de 1.780 millions ; or, de 1902 à 1906, cette annuité s'est élevée à 2.606 millions, soit à 45,50 % du total de la France. Sa plus-value est donc de 826 millions, ce qui est presque le total de la plus-value pour l'ensemble du pays. Le département de la Seine, dont la population représente 60 % de celle de la France, donne à lui seul 661 millions de plus-value ou 88 % du bénéfice total de l'annuité.

Groupes B. — Départements ayant à la fois diminution de la population et de l'annuité successorale

Ce groupe est sensiblement plus nombreux que le précédent puisqu'il renferme 33 départements ; plus du tiers du total. Cet ensemble forme plus de la majorité des départements où la population a diminué depuis 1876 et qui sont au nombre de 51. Leur diminution globale est de 990.000 habitants sur 1.280.000, total de la diminution des départements qui ont décréu (Haute-Saône exceptée), soit une proportion de 77,03 %. Leur annuité a baissé de 184 millions sur les 231 millions qui constituent la décroissance des départements en moins-value d'annuité, soit une proportion de 80 %.

Ce double phénomène de diminution correspond ainsi au double phénomène d'accroissement que nous avons étudié dans le groupe A. Nous retrouvons dans le groupe B (Voir tableau n° IV) nos départements où la diminution de la population est constante : dans l'Est, ceux de la Franche-Comté ; dans le Sud-Est, ceux des Alpes, avec l'Isère et la Drôme ; ceux de la Normandie (sauf la Seine-Inférieure) ; ceux du Sud-Ouest (départements des Pyrénées et de la vallée de la Garonne). Nous y rencontrons également les départements des Charentes affectés par la crise viticole, d'autres du Centre (Cher, Nièvre), quelques-uns de l'Ouest (Mayenne, Côtes-du-Nord).

Sans doute, il n'y a pas une coïncidence parfaite entre les proportions de la diminution des deux éléments non plus que de leur accroissement. En outre, la diminu-

tion de l'annuité successorale est moins inégalement répartie que l'augmentation : dans un seul département la moins-value est inférieure à 4 million et dans quatre seulement elle est supérieure à 10 : ce qui prouve que la diminution partielle de la fortune publique est moindre que son augmentation.

TABLEAU IV

Departements	Diminution de la population de 1876-1906		Diminution de l'annuité de 1876-1880 à 1902-1906	
	totale	pour cent	totale (en millions)	pour cent
Orne	— 76.600	— 19,75	— 3.100	— 6,40
Lot	— 60.000	— 21,85	— 6.000	— 33,60
Manche	— 53.500	— 9,63	— 13.800	— 19,40
Gers	— 52.500	— 18,40	— 12.560	— 46,30
Calvados	— 46.800	— 14,40	— 19.400	— 16,60
Mayenne	— 46.500	— 13,15	— 8.150	— 17,90
Eure	— 43.500	— 11,53	— 6.350	— 8,92
Dordogne	— 42.800	— 8,95	— 9.700	— 26,00
Lot-et-Garonne	— 42.300	— 12,62	— 12.440	— 36,00
Ariège	— 39.100	— 16,25	— 3.900	— 30,50
Hautes-Pyrénées	— 38.600	— 12,18	— 3.160	— 19,70
Aveyron	— 36.500	— 8,85	— 2.200	— 9,10
Haute-Garonne	— 35.600	— 8,00	— 7.500	— 14,00
Puy-de-Dôme	— 35.000	— 6,15	— 4.700	— 11,20
Nièvre	— 33.000	— 9,50	— 3.700	— 11,04
Tarn-et-Garonne	— 32.800	— 15,00	— 6.140	— 30,30
Jura	— 31.100	— 10,70	— 4.000	— 16,70
Tarn	— 28.700	— 13,00	— 6.160	— 30,30
Aisne	— 25.900	— 4,40	— 3.800	— 4,65
Drôme	— 24.500	— 7,50	— 3.950	— 15,30
Basses-Alpes	— 23.000	— 16,70	— 2.650	— 25,80
Charente	— 22.200	— 6,00	— 7.150	— 19,70
Isère	— 19.800	— 3,40	— 2.100	— 3,90
Ain	— 19.600	— 5,40	— 3.400	— 10,40
Côtes-du-Nord	— 19.400	— 3,06	— 2.000	— 4,12
Charente-Inférieure	— 11.800	— 2,65	— 4.450	— 10,90
Hautes-Alpes	— 11.600	— 10,08	— 1.050	— 15,80
Lozère	— 10.300	— 7,90	— 1.650	— 21,40
Landes	— 10.100	— 3,32	— 3.750	— 19,00
Eure-et-Loir	— 9.200	— 2,50	— 6.900	— 13,60
Doubs	— 7.600	— 2,53	— 4.000	— 13,30
Cantal	— 2.400	— 1,04	— 900	— 4,90
Cher	— 2.100	— 0,60	— 8.950	— 25,40
Totaux	— 994.400	— 8,42	— 189.660	— 15,90

D'autre part, dans le groupe A, nous ne trouvons que quatre départements qui dépassent à la fois la moyenne de l'augmentation de la population et celle de l'accroissement de l'annuité ; au contraire, dans le groupe B, ce double caractère se rencontre dans treize départements : plus du tiers de la liste. Le mouvement simultané de la décroissance a donc un caractère plus uniforme que celui de l'augmentation.

En dehors de ces treize départements précités, il y a presque partout une diminution plus forte dans l'annuité que dans la population ; le phénomène inverse ne se manifeste que dans deux départements de la Normandie : l'Eure et l'Orne.

Mais, quelque différentes que soient ici et là les proportions des deux moins-values, on constate dans l'ensemble une corrélation entre les fortes dépressions des deux éléments. Par exemple, la région du Sud-Ouest diminue à elle seule de 390.000 âmes et perd 70 millions d'annuité ; celle de Normandie, avec la Mayenne, diminue de 267.000 habitants et subit une moins-value de 46 millions. Ces deux régions à elles seules fournissent les deux tiers de la diminution de la population et plus de la moitié de la diminution de l'annuité du groupe B. Du reste, si l'on considère les dix départements qui ont le plus diminué (Voir tableau IV), on a un total de diminution de 503.000 âmes et de 92 millions : soit plus de moitié des deux moins-values du groupe intéressé.

Groupe C — **Départements où la population augmente et l'annuité diminue**

TABLEAU V

Départements	Augmentation de la population 1876-1906		Augmentation de l'annuité moyenne de 1876-1880 à 1902-1906	
	Totale	Pour cent	Totale (en milliers)	Pour cent
Pas-de-Calais	+ 219.000	+ 27,62	— 20.600	— 19,20
Gironde	+ 88.600	+ 12,04	— 6.100	— 5,40
Seine-Inférieure	+ 65.000	+ 8,17	— 2.450	— 2,03
Vendée.	+ 31.000	+ 7,75	— 8.800	— 19,50
Pyrénées-Orientales.	+ 15.000	+ 7,60	— 1.370	— 8,75
Aude	+ 8.200	+ 2,74	— 2.570	— 8,70
Corrèze	+ 5.900	+ 1,95	— 800	— 5,00
Loir-et-Cher.	+ 3.400	+ 1,26	— 380	— 1,25
Deux-Sèvres.	+ 2.800	+ 0,85	— 2.200	— 6,08
Haute-Loire.	+ 1.000	+ 0,32	— 1.650	— 8,26
Totaux	+ 439.900	+ 9,85	— 46.850	— 8,00

Nous ne comptons dans ce groupe qu'un petit nombre d'unités : dix départements ; mais aussi la contradiction des deux phénomènes est aussi complète que malaisée à saisir. L'augmentation du groupe est de 440.000 habitants, soit 14 % de l'accroissement des départements ayant augmenté depuis 1876 ; la diminution de l'annuité est de 47 millions ou 23,80 % de la moins-value des départements ayant reculé depuis 1876-1880.

De part et d'autre, la proportion en sens inverse est donc élevée, et ce qui en accuse la netteté c'est que là où nous trouvons de très fortes augmentations de population, nous constatons précisément les plus sensibles dépressions de l'annuité successorale. Tel est le cas de la Vendée, qui, avec son accroissement de 31.000 habitants, perd près de 9 millions sur son annuité de 1876-1880 ; tel le cas du Pas-de-Calais, qui, avec l'énorme augmentation de 219.000 habitants, voit son annuité baisser de plus de 20 millions : dans les deux départements le taux de la baisse de l'annuité est de plus de 19 %.

La diminution de l'annuité successorale est causée sans doute par la crise de la propriété foncière ; mais dans certains départements, cette dépression a pu être corrigée par le développement industriel : dans la Seine-Inférieure par exemple. Dans le Pas-de-Calais, cette compensation a été insuffisante ; mais il est bon de remarquer

que l'augmentation des valeurs minières, résultat des progrès de l'extraction, profite à des actionnaires domiciliés hors du département et ainsi n'a pas une influence aussi grande qu'on pourrait croire sur l'accroissement de la fortune du pays et le rendement de l'annuité successorale.

**Groupe D. — Départements où il y a diminution de la population
et augmentation de l'annuité successorale**

TABLEAU VI

Départements	Diminution de la population 1876-1906		Augmentation de l'annuité moyenne de 1876-1880 à 1902-1906	
	Totale	Pour cent	Totale (en milliers)	Pour cent
Yonne	— 43.800	— 12,00	+ 1.800	+ 4,60
Ardèche	— 37.200	— 9,15	+ 410	+ 1,85
Haute-Marne	— 30.700	— 12,20	+ 410	+ 1,90
Sarthe	— 24.700	— 5,50	+ 100	+ 0,18
Somme	— 24.100	— 4,34	+ 100	+ 0,12
Côte-d'Or	— 19.700	— 5,19	+ 7.030	+ 14,33
Vaucluse	— 16.500	— 6,52	+ 2.500	+ 11,23
Savoie	— 15.000	— 5,60	+ 60	+ 0,41
Meuse	— 13.800	— 4,65	+ 2.650	+ 8,95
Haute-Savoie	— 13.100	— 4,75	+ 1.600	+ 10,00
Aube	— 11.500	— 4,50	+ 4.800	+ 16,15
Ardennes	— 9.300	— 2,85	+ 3.000	+ 7,50
Ille-et-Vilaine	— 8.900	— 1,50	+ 4.000	+ 7,00
Creuse	— 4.300	— 1,58	+ 2.380	+ 17,80
Basses-Pyrénées	— 4.300	— 1,00	+ 3.030	+ 8,87
Maine-et-Loire	— 3.800	— 0,75	+ 5.150	+ 8,10
Gard	— 2.500	— 0,60	+ 4.700	+ 15,30
Saône-et-Loire	— 1.000	— 0,17	+ 480	+ 0,91
Totaux	— 284.200	— 4,61	+ 44.200	+ 6,50

Si la coïncidence de l'accroissement de la population et d'une moins-value de l'annuité est assez rare, il n'en est pas de même du phénomène inverse, et dans le cinquième de nos départements, exactement 17, on constate une décroissance de la population et une plus-value de l'annuité. L'ensemble des départements de cette dernière catégorie, groupe D (Voir tableau VI) comporte une diminution de près de 284.000 habitants, la Haute-Saône étant toujours exceptée. C'est une proportion de 22,03 % de la diminution globale des départements ayant diminué depuis 1876. La plus-value de l'annuité du groupe est d'environ 44 millions, soit 4,03 % de celle des départements en augmentation sur la période 1876-1880. Cette augmentation est donc sensiblement moindre que celle des départements où elle coïncide avec un accroissement de population ; elle ne compense même pas la moins-value que nous venons de constater dans le groupe C. Et, en effet, l'annuité n'a pas une plus-value bien sensible dans plusieurs départements ; dans six d'entre eux, elle ne dépasse pas 500.000 francs.

D'un autre côté, si l'on considère les dix départements où la diminution de la population est le plus accusée, on voit que l'augmentation de leur annuité est plus faible ; c'est dans cette catégorie que nous trouvons cinq départements ayant moins de 500.000 francs de plus-value et les autres, sauf la Côte-d'Or, ont une augmentation

médiocre. Le total de leur diminution de population est de 237.000 âmes ou 84 % de celle du groupe D, et l'accroissement de leur annuité n'est que de 16.670.000 francs (dont plus de 7 millions pour la Côte-d'Or), ou 42,30 % de la plus-value totale du même groupe. De l'ensemble, il résulte qu'il y a corrélation entre la moindre diminution de la population et la plus-value de l'annuité successorale. Dans un département, celui de Saône-et-Loire, les deux éléments sont affectés d'une façon également insignifiante.

Essaierons-nous d'expliquer cette opposition des deux mouvements ? On peut admettre ici que la richesse industrielle, là, que le séjour des étrangers compensent les pertes subies par les régions rurales en habitants et en capital : le premier cas serait celui des Ardennes, de la Côte-d'Or, de la Somme, de Saône-et-Loire ; l'autre, celui des Basses-Pyrénées et des départements de la Savoie. Mais il faut aussi tenir compte de la baisse de la natalité qui, dans certaines régions a profité — au moins momentanément — à la richesse au détriment du capital humain. Sous ce rapport, deux groupes de départements se distinguent parmi ceux que nous étudions : l'un à l'Ouest (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Sarthe), l'autre surtout à l'Est (Ardennes, Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Meuse et Yonne) ; ces deux groupes représentent à eux seuls une diminution de 164.000 habitants (dont 108.000 pour le second) et une augmentation d'annuité de 28 millions (dont plus de 20 millions pour le groupe de l'Est), soit 60 % de la diminution de la population et 71 % de la plus-value de l'annuité du groupe D. Or, tandis que la baisse de la natalité française entre les deux périodes 1876-1880 et 1902-1906 est de 12,70 %, elle est de 19 % dans les départements dont nous nous occupons. C'est du reste dans ces mêmes départements de l'Est que le recensement de 1901 constatait la durée la plus longue de la vie, un plus grand nombre d'adultes, par conséquent une majorité d'habitants plus apte à l'épargne, grossie encore par la moindre dépense des enfants peu nombreux. Assurément, il y a en France d'autres régions où la natalité moyenne a baissé ; cette dépression est presque universelle, puisque huit départements seulement y échappent ; mais il est curieux de noter qu'aucun d'eux n'appartient au groupe que nous venons d'étudier.

III

LA POPULATION, L'ANNUITÉ SUCCESSORALE ET LE NOMBRE DES SUCCESSIONS

Une question intéressante se soude assez naturellement à celle du développement comparé de la population et de l'annuité successorale, c'est celle du morcellement des héritages ou de la proportion des successions aux décès. Si nous considérons encore les quatre groupes de départements précédemment étudiés, voici la proportion d'ensemble que nous y trouvons.

	Succession pour 100 décès
1 Groupe A (accroissement simultané de la population et de l'annuité)	40,00
2 Groupe B (diminution simultanée de la population et de l'annuité)	57,72
3 Groupe C (accroissement de la population et diminution de l'annuité)	44,80
4 Groupe D (diminution de la population et accroissement de l'annuité)	61,65

De grandes différences existent donc d'un groupe à l'autre ; mais il est difficile

d'en tirer une conséquence générale, car dans chaque groupe il y a aussi de sensibles dissemblances. Dans le premier groupe, la proportion est faible dans les régions de richesse industrielle et urbaine, plus forte dans les régions plus rurales : elle oscille de 22,8 et 28,6 % dans la Seine et le Nord à 66,6 et 78,6 % dans l'Indre-et-Loire et la Vienne. Dans le second groupe, même disproportion ou à peu près : le rapport des successions aux décès qui n'est que de 38 et 45 % dans le Jura et les Landes passe à 76,6 et 78,1 dans le Puy-de-Dôme et les Basses-Alpes ; toutefois la moyenne se maintient à un taux élevé : 57,72 %, malgré la double diminution de la population et de l'annuité. Dans le groupe C, la proportion est plus faible, parce que, comme dans le groupe A, nous avons affaire partiellement à des populations industrielles, mais si le rapport n'est que de 39,2 et 32 % dans le Pas-de-Calais et la Seine-Inférieure, il atteint 63,7 et 69,8 % dans les Deux-Sèvres et la Vendée, régions plus exclusivement agricoles. Le groupe D présente la plus forte proportion de successions aux décès et les oscillations y sont moins sensibles qu'ailleurs. Cela confirme cette accumulation d'épargne que nous avons signalée dans les régions où la population diminue et où l'annuité augmente ; ce qui, nous le savons, caractérise notre quatrième groupe.

Du reste, nous avons établi (Voir tableau VII) la liste des dix départements où la proportion des successions aux décès est la plus forte. A l'exception de la Vienne et de la Vendée, ce sont tous des départements où la population a diminué et nous y rencontrons cinq départements du quatrième groupe, ceux dont la population décroît tandis que l'annuité y augmente : Yonne, Aube, Haute-Marne, Meuse et Vaucluse.

Ils appartiennent presque tous à cette région de l'Est où nous avons signalé une diminution sensible de la natalité, une forte proportion d'adultes et par suite un taux plus élevé de successions.

TABLEAU VII

Le nombre des successions comparé au mouvement de la population et de l'annuité successorale

Départements	Proportion de succession par 100 décès 1902-1906	Augmentation ou diminution de la population 1876-1906	Augmentation ou diminution de l'annuité successorale de 1876-1880 à 1902-1906 (en milliers)
Yonne	82,6	— 43.800	+ 1.800
Vienne	78,6	+ 3.000	+ 3.500
Aube	78,0	— 11.600	+ 4.800
Basses-Alpes	78,0	— 23.000	— 2.600
Puy-de-Dôme	76,0	— 35.000	— 4.700
Gers	74,0	— 52.700	— 12.500
Haute-Marne	74,0	— 30.000	+ 410
Meuse	70,0	— 13.800	+ 2.650
Vendée	69,8	+ 31.000	— 8.800
Vaucluse	68,6	— 16.500	+ 2.500

IV

L'ANNUITÉ SUCCESSORALE ET LA POPULATION URBAINE

Les deux derniers groupes que nous venons d'examiner sont ceux où il n'y a pas de correspondance entre le mouvement de la population et de l'annuité successorale, mais en somme, c'est là une exception et la corrélation des deux éléments

est, comme nous l'avons constaté plus haut, le cas le plus fréquent. Population et richesse ont donc suivi un développement parallèle, au moins assez proche. Mais, comme nous l'avons marqué au début de cette étude, il faut dans la population regarder avant tout celle des villes.

C'était une thèse favorite du regretté Ad. Coste que le développement urbain est un indice de richesse, au moins en général. Nous avons montré, en effet, en commençant que là où la population urbaine était surtout élevée, là aussi on trouvait la plus forte annuité successorale. Il nous reste à voir si l'accroissement de l'annuité coïncide aussi avec le plus notable progrès de la population urbaine et nous aurons ainsi une idée plus exacte du mouvement simultané des deux facteurs. Le tableau VIII met en regard l'accroissement de l'annuité successorale dans les dix départements où cet accroissement est le plus sensible et le développement de leur population urbaine depuis 1876.

L'ensemble de ces départements comporte une plus-value successorale de 864 millions, soit plus que la plus-value totale de la France (745 millions). Si on laisse de côté la Seine, la plus-value, soit 203 millions, est encore supérieure à celle de l'ensemble de la France, hormis la Seine, 84 millions. Si d'autre part, on ne considère que les départements où il y a eu accroissement de l'annuité (Seine exceptée), cette proportion serait encore de 63,40 %. Dans le total de l'annuité successorale de la France, ces dix départements entrent pour près de moitié (47,54 %) au lieu de 37,30 %, il y a trente ans ; cette proportion, la Seine non comprise, est de 25,65 au lieu de 20,60 %. Le progrès de ces départements n'en demeure pas moins sensible.

TABLEAU VIII

Progrès de la population urbaine dans le département où l'annuité successorale s'est le plus accrue

Départements	Augmentation de l'annuité		Augmentation de la population urbaine	
	Totale (en milliers)	Pour cent	Totale	Pour cent
Seine	661.000	65,00	1.438.000	60,00
Seine-et-Oise	46.000	31,42	144.000	58,00
Rhône	33.600	25,70	158.000	35,70
Nord	23.600	12,00	347.000	37,00
Alpes-Maritimes	21.300	81,42	127.000	110,00
Bouches-du-Rhône	19.400	23,76	232.000	52,53
Meurthe-et-Moselle	17.700	35,60	108.600	73,00
Loiret	16.800	33,45	21.200	22,10
Indre-et-Loire	12.600	30,45	21.500	30,31
Oise	12.500	18,20	22.700	25,60
Totaux	864.500	48,00	2.620.000	53,36
sauf la Seine	203.500	26,40	1.182.000	46,30

Ici, la relation du développement de l'annuité successorale à celui de la population urbaine est manifeste. Dans ce seul groupe de départements, nous trouvons, y compris Paris, sept de nos villes de plus de 100.000 habitants (sur quinze), et elles représentent à elles seules une proportion de 50 % dans le progrès de la population urbaine des départements intéressés et, hormis la Seine, cette proportion est encore

presque la même, 46 %. De 1876 à 1906, la population urbaine de la France s'est accrue de 4.450.000 âmes; la part de ces dix départements a été de 60 % avec la Seine, et sans la Seine de 27,30 % dans cette augmentation. A eux seuls, ils renferment 46 % du total de notre population urbaine et, hormis la Seine, ce taux est de 23 %. Il y a trente ans, cette proportion était de 40,41 % et de 20,80 %, la Seine exceptée. En outre, sur l'ensemble de nos dix départements, il n'y en a que trois dont la majorité de la population soit rurale; encore de ces trois départements, deux, le Loiret et l'Indre-et-Loire, possèdent des villes secondaires déjà considérables et l'Oise fait partie de la grande banlieue de Paris; la proximité de la capitale n'est pas non plus sans influence sur le développement économique des deux autres départements.

Sans doute, nous avons constaté une moins-value de l'annuité dans des départements où la population urbaine en particulier est en augmentation, la Gironde, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure qui appartiennent au groupe C; mais nous avons signalé plus haut les causes de cette anomalie. Il est plus intéressant de noter que dans l'ensemble du groupe A (celui où les deux facteurs augmentent), la proportion de la population urbaine est de 63,90 %, tandis que dans le groupe B (celui où il y a de part et d'autre dépression), elle ne représente que 24,27 % de la population totale. Et, tandis que dans le premier groupe, elle progresse de 50 % depuis 1876, cette proportion n'est que de 14,42 % dans le second. Enfin, à lui seul, le premier groupe renferme 60,80 % de la population urbaine de la France entière et onze de nos villes de plus de 100.000 âmes.

CONCLUSION

Dans l'ensemble de la France, le mouvement de l'annuité successorale suit celui de la population, puisque, dans la grande majorité de nos départements, les deux éléments sont affectés en même temps de plus ou de moins-value. Là où il y a désaccord, le phénomène, se produisant surtout dans les départements où il y a diminution de population, tient à la faiblesse de la natalité. Enfin, la richesse tend à se condenser là où les villes condensent aussi la population.

Telle est notre conclusion, mais nous ne nous dissimulons pas que cette étude est nécessairement incomplète; il eût fallu tenir compte de la nature des successions (meubles et immeubles), de leur quotité, du développement comparé de la valeur du sol et de la richesse mobilière, etc. Il y a là ample matière à une étude que nous avons l'intention de poursuivre.

Paul MEURIOT.